

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement
des personnes habiles à voter

Je, soussignée, Crystel Poirier, greffière de la Ville de Saint-Hyacinthe, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 633 est de 32 120;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 223;
- que le nombre de demandes reçues est de 1.

Je déclare :

- que le règlement numéro 633 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 23 août 2021.



Crystel Poirier, LL.L
Greffière